

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur A. ALBISHARI
Chaussé d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/PU/10579 (Corr : F. LETENRE)
N/réf. : AVL/CC/XL2.291/s.362
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Place Marie-José, 5a. Placement d'une enseigne publicitaire.

En réponse à votre lettre du 7 janvier sous référence, réceptionnée le 11 janvier 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 19 janvier 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur le placement d'une publicité associée à l'enseigne au-dessus de la vitrine d'un commerce, type librairie, situé dans la zone de protection de l'aubette de tram, en cours de classement, sise sur la place Marie-José.

Bien qu'elle ne soit pas favorable aux enseignes de type « boîtiers lumineux » dans l'emprise des zones de protection des biens protégés, la Commission estime que la publicité ici en question aura un impact visuel très limité sur le bien en cours de classement.

Vu, par ailleurs, la conformité de l'enseigne avec les prescriptions du RRU, la Commission souscrit au présent projet, sans remarque particulière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.